

Séance du : 10 septembre 2018

n° 39/2018

L'an deux mille dix-huit, le dix septembre à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 aout 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Isabelle COUTUREAU, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Jacques DANJOU, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Olivier GUERRA, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

E.ESCRICH FONTS à R.DUFOUR, S.MANIAGO à C.BATS.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 34

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Christian BATS, Roger DUFOUR, Albert MAMY.

Excusés :

Mmes Sophie ADROIT, Nicole DURY, Francette ROS-NONO.

Mrs François DEMANGEOT, Jacques DOUMERC, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Robert MASSICOT, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL.

**Objet : Demande de subventions pour le projet d'extension / réhabilitation du siège
administratif du PETR du Pays Lauragais**

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu la délibération 51/2017 du 11 septembre 2017, adoptant le programme des travaux d'extension, de réhabilitation et d'aménagement du siège administratif du PETR du Pays Lauragais situé à Montferrand et son enveloppe financière prévisionnelle,

Vu la délibération n°10/2018 du 12 février 2018, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'architecture l'ATELIER T situé à Revel (31) et à ses cotraitants, les bureaux d'études OPC WAVELET, SAI, GCIS.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical l'état d'avancement du projet d'extension /réhabilitation du siège administratif du PETR.

Il laisse la parole à M. Tisseyre, Architecte de l'Atelier T qui présente le visuel du projet au stade de l'Avant-Projet Définitif n°1.

Monsieur le Président précise que ce travail intègre les évolutions issues des divers échanges préalables avec les partenaires institutionnels, dont les Architectes des Bâtiments de France et le Pôle de compétence Canal du Midi.

L'enveloppe financière associée à ce projet n'ayant pu faire l'objet des précisions attendues et notamment sur la finalité des panneaux photovoltaïques (revente ou autoconsommation), il est précisé qu'aujourd'hui, il est difficile d'en déterminer son plan de financement.

L'enveloppe budgétaire associée sera affinée pour respecter les principes d'aménagement proposés tout en s'adaptant au mieux aux masses financières déjà validées en comité syndical du 11 septembre 2017.

Monsieur le Président indique que pour le financement de cette opération, le PETR aura recours à l'emprunt et pour permettre la concrétisation de ce projet, propose à l'assemblée de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de ses partenaires tels que le Département de l'Aude, le Département de la Haute-Garonne, le département du Tarn, la Région Occitanie et l'Etat et ce, pour un montant maximal des dépenses éligibles.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) - **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer une demande de subvention auprès des Conseils Départementaux de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn, de la Région Occitanie et de l'Etat,
- 2°) - **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à cette demande.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 10 septembre 2018

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr